



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **5 octobre 2023** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2023-009**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure de la hauteur maximale pour un bâtiment principal tel que spécifié à l'annexe C : Fiche des Spécifications de la zone P2-1 du règlement Z2019 concernant la construction de deux bâtiments principaux jumelés. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. **D'autoriser la construction de deux bâtiments principaux jumelés d'une hauteur de 13,7 mètres au lieu de 12 mètres, tel que prévu à la fiche des spécifications de la zone P2-1 du règlement de zonage Z2019;**

Identification du site concerné :

Cette construction projetée est située dans la zone P2-1, sur les lots 6 466 190 et 6 466 189, sise au, 381 et 383, rue de L'Église.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 19^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière